

APPENDICE «FEMM-21»

(TRADUCTION)

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU SOUS-COMITÉ DE LA CHAMBRE DES COMMUNES  
SUR LA CONDITION FÉMININE  
SUJET : LA LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Le 15 avril 1991, nous avons eu l'honneur de recevoir le rapport de la Commission d'enquête sur la violence faite aux femmes. Ce rapport est le fruit de plusieurs années de travail et de consultations. Il nous permet de constater que la violence faite aux femmes est un problème de société qui nécessite une attention particulière. Nous devons faire en sorte qu'un jour, plus aucune femme n'ait à craindre pour sa sécurité et son intégrité.

**Le Comité régional de coordination d'Ottawa-Carleton**  
**contre la violence faite aux femmes**

Le 15 avril 1991

Les centres d'aide du Québec portent des luttes et des actions communes. C'est pourquoi, en 1979, le Regroupement québécois des CALACS a été fondé. Ainsi, nous avons pu mettre un terme à l'isolement des centres, créer une force qui entraîne une remise en question de notre société et faire entendre la voix des femmes agressées sexuellement.

Le Regroupement poursuit trois objectifs : fournir un lieu d'échange et de formation pour les centres d'aide, mobiliser les individus et les groupes dans la lutte contre la violence faite aux femmes et susciter les changements sociaux, législatifs et politiques.